

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 23 Janvier 2024
Date convocation : 12 janvier 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 Janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente St Hippolyte à ETRELLES, le Mardi 23 Janvier deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAOUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN*, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à Mme Nelly TESSIER (JANZE).

Arrivée en cours de séance : M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 23 JANVIER 2024

DELIBERATION N°01 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2024

Madame Isabelle DUSSOUS, 1^{ère} vice-présidente expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il constitue une obligation réglementaire en vertu des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il doit se tenir dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif.

L'examen du rapport d'orientation budgétaire apparaît comme un moment privilégié pour présenter la stratégie financière de la collectivité et définir les priorités du syndicat pour les années à venir, qui se traduiront par des engagements financiers fixés lors du vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire constitue donc la première étape qui permet au comité syndical de faire connaître sa stratégie financière, tout en faisant le point sur sa situation financière.

Par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL PREND ACTE DE LA TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 45
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 23 Janvier 2024
Date convocation : 12 janvier 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 Janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente St Hippolyte à ETRELLES, le Mardi 23 Janvier deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN*, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à Mme Nelly TESSIER (JANZE).

Arrivée en cours de séance : M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Éric PERCHAI (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 23 JANVIER 2024

DELIBERATION N°02 (7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Dépenses d'investissement 2024 : autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits » ;

Considérant que le montant maximal de l'autorisation est calculé comme suit :

Dépenses réelles d'investissement 2023 BP+DM	5 341 660,00 €
Remboursement de la dette (BP 2022)	81 500,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Reste à réaliser	1 327 192,03 €
Total des crédits pris en compte	3 932 967,97 €
25% des crédits	983 241,99 €

Considérant les crédits anticipés à ouvrir au budget dans ce cadre afin d'assurer la continuité des actions ou faire face à des dépenses imprévues ou urgentes, le Comité Syndical est invité à autoriser l'affectation de crédits comme suit :

Chapitre – Libellé nature	Crédits ouverts 2023	Reste à réaliser	Déduction RAR	Montant calculé dans la limite de 25% des crédits	Montant autorisé avant le vote du BP
20- Immobilisations incorporelles	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
2031- Frais d'étude, recherche et développement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2033- Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2051- Concessions et droits similaires, brevets, licences	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
21- Immobilisations corporelles	2 940 145,60 €	68 012,05 €	2 872 133,55 €	718 033,39 €	696 900,00 €
2111- Terrain	290 000,00 €	0,00 €	290 000,00 €	72 500,00 €	72 500,00 €
2128- Autres agencements et aménagements terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2138- Autres constructions	1 042 200,00 €	0,00 €	1 042 200,00 €	260 550,00 €	240 000,00 €
2135- Installations générales, agencements et aménagements	6 311,52 €	0,00 €	6 311,52 €	1 577,88 €	1 500,00 €
2152- Installation de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2158- Autres installations, matériels et outillage technique	1 319 924,08 €	58 478,17 €	1 261 445,91 €	315 361,48 €	315 000,00 €
21728- Autres agencements et aménagements de terrain	13 510,00 €	0,00 €	13 510,00 €	3 377,50 €	3 300,00 €
21738- Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2182- Matériel de transport	134 400,00 €	0,00 €	134 400,00 €	33 600,00 €	33 600,00 €
2183- Matériel de bureau et informatique	17 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €	4 250,00 €	4 250,00 €
2184- Mobilier	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	750,00 €	750,00 €
2188- Autres immobilisations corporelles	113 800,00 €	9 533,88 €	104 266,12 €	26 066,53 €	26 000,00 €
23- Immobilisations en cours	2 398 514,40 €	1 259 179,98 €	1 139 334,42 €	284 833,61 €	284 500,00 €
2313- Constructions	8 774,40 €	0,00 €	8 774,40 €	2 193,60 €	2 000,00 €
2315- Immobilisations en cours	1 461 000,00 €	1 246 987,98 €	214 012,02 €	53 503,01 €	53 500,00 €
2317- Immobilisations en cours	928 740,00 €	12 192,00 €	916 548,00 €	229 137,00 €	229 000,00 €
Total Dépenses d'équipements	5 341 660,00 €	1 327 192,03 €	4 014 467,97 €	1 003 616,99 €	982 150,00 €

Ces crédits seront repris au budget 2024.

MME LA PREMIERE VICE PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR L'AUTORISATION D'ENGAGER LES CREDITS PROPOSES.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise l'affectation de crédits telle que présentée,**
- **Charge le Président, ou son représentant, d'appliquer les modalités de cette délibération, et l'autorise à signer tout document nécessaire à son application.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le

ID : 035-253500953-20240123-CS02_JAN2024-DE

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 23 Janvier 2024
Date convocation : 12 janvier 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 Janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente St Hippolyte à ETRELLES, le Mardi 23 Janvier deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN*, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à Mme Nelly TESSIER (JANZE).

Arrivée en cours de séance : M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Éric PERCHAS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 23 JANVIER 2024

DELIBERATION N°03
(7.1: décisions budgétaires)

OBJET : FINANCES – Financement du service : avis sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement

Monsieur Claude CAILLEAU, Vice-Président aux Affaires générales, expose :

Par délibération n°1 en date du 27 Juin 2015, le Comité syndical a voté la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative- TEOM-i selon le planning suivant :

- 2016 : Organisation de la mise en place
- 2017 : Communication et distribution des équipements auprès des usagers
- 2018 : Année de test à blanc
- 2019 : Démarrage effectif de la tarification incitative
- 2020 : 1^{er} Avis d'imposition intégrant la TEOMi

L'ensemble des foyers du territoire ont été équipés de nouveaux bacs pucés et badges d'accès aux bornes d'apport volontaire permettant la mise en place de la TEOMi. La comptabilisation des levées de bacs et ouvertures de tambours a commencé officiellement au 1^{er} janvier 2019.

Au cours de l'année 2023, quelques usagers ont souligné des levées de bacs ou ouvertures de tambours comptabilisées à tort.

Pour les usagers collectés en porte à porte, il s'agit souvent de bacs trop tassés non vidés complètement, ou de bacs situés sur les plateformes de regroupement collectés à tort.

Pour les usagers utilisant les bornes d'apports volontaires, il s'agit essentiellement de fermeture trop rapide du tambour ne permettant pas le dépôt ou partiellement, ou encore d'utilisation du badge pour décoincer la borne. Vous trouverez en annexe la liste des demandes formulées.

MME LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR L'ANNULATION DES LEVEES ET OUVERTURES DE TAMBOUR.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'émettre un avis favorable sur les demandes de suppression de levées de bacs et ouvertures de tambour suite à un dysfonctionnement,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à appliquer les modalités de la présente délibération et à signer tout document nécessaire à son exécution.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom 35
Christian STEPHAN

**DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du Mardi 23 Janvier 2024
Date convocation : 12 janvier 2024**

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 12 Janvier 2024, s'est réuni à la salle polyvalente St Hippolyte à ETERELLES, le Mardi 23 Janvier deux mille vingt-quatre à 18h15.

Nombre de délégués :	79	Nombre de délégués présents :	43
Quorum :	40	Nombre de pouvoirs :	1

Etaient Présents :

Délégués Titulaires : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Bertrand THOMAS (AVAILLES SUR SEICHE) – Mme Soazig POTTIER (BAIS) – M. Thierry CREZE* (BALAZE) – M. Daniel CARRE (BOISTRUDAN) – M. Mickaël LEFEUVRE (BREAL SOUS VITRE) – M. Patrick ROBERT (BRIE) – Mme Marie-Annick COUASNON (CHAMPEAUX) – M. Jérémie DROUILLE (CHATEAUBOURG) – M. Denis GATEL (CHATEAUGIRON) – M. Christian SORIEUX (CHELUN) – Mme Véronique PELEY (CORNILLE) – Mme Aurélie MUSUMECI (DOMAGNE) – M. Daniel TESSIER (DOMALAIN) – M. Jean-Marc DESHOMMES (DOMLOUP) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES) – M. Pascal JOUAULT (ERBRRE) – Mme Marie-Christine MORICE (ETRELLES) – Mme Nelly TESSIER (JANZE) – M. Joël TRAVERS (LA CHAPELLE-ERBREE) – M. Daniel FEVRIER (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Danielle RESONET (LANDAVRAN) – M. Jean-Yves PAIN (MARPIRE) – Mme Marie-Christine LECONTE (MECE) – M. Christophe POLLYN (MONTAUTOUR) – Mme Marielle MURET-BAUDOIN*, M. Gilles DETRAIT (NOYAL SUR VILAINE) – M. Allain TESSIER (PIRE-CHANCE) – Mme Christine HAIGRON (POCE LES BOIS) – M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Denis LE VERGER (RETIERS) – M. Denis FROMONT (TAILLIS) – Mme Gwenaëlle RENOUX (THOURIE) – Mme Maryse HUCHET (VAL D'IZE) – M. Jean-Pierre BESNARD (VISSEICHE) – Mme Isabelle DUSSOUS (VITRE).

Délégués suppléants votant en l'absence du délégué titulaire : Mme Marie-Claire HAMON (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Emmanuel FOUCHER (BRIELLES) – M. Laurent CLISSON (DOMLOUP) – M. Didier ALIX (MOUTIERS) – M. Bertrand BLANDIN (RETIERS) – Mme Marie-France ESNAULT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Nicolas TOUTAIN (ST GERMAIN DU PINEL).

Pouvoir : Mme Isabelle CEZE (JANZE) donne pouvoir à Mme Nelly TESSIER (JANZE).

Arrivée en cours de séance : M. Jean-Yves BOURCIER* (PRINCE) – M. Thierry CREZE* (BALAZE).

Départ en cours de séance : Mme Marielle MURET-BAUDOIN* (NOYAL SUR VILAINE) – Mme Patricia MARSOLLIER* (DROUGES).

Assistaient également à la réunion : M. Gilles THOMAS (DOMAGNE) – M. Loïc GALLON (DOMALAIN).

Etaient absents excusés : M. Jérôme LEMARIE (ARBRISSEL) – M. Bertrand DESILLE (ARGENTRE DU PLESSIS) – M. Éric GLINCHE (BAIS) – M. Éric PERCHAIS (CHATEAUBOURG) – M. Yves RENAULT, M. Vincent BOUTHEMY (CHATEAUGIRON) – M. Bernard BOUFFART (DOMLOUP) – Raymond SOULAS (EANCE) – Mme Isabelle CEZE (JANZE) – M. Amand LETORT (LA GUERCHE DE BRETAGNE) – Mme Christine THIKEN, M. Dominique RONCERAY (LE PERTRE) – M. Michel RENOU, M. Jean-Pierre BERTINET (LOUVIGNE DE BAIS) – Mme Maryvonne BALARD (MARCILLE-ROBERT) – Mme Véronique BREMOND, M. Sébastien BOUDET (MARTIGNE-FERCHAUD) – M. Alain PIETTE (MECE) – M. Christian STEPHAN (MONDEVERT) – M. Franck ORRIERE (MONTREUIL SOUS PEROUSE) – Mme Marie-Thérèse HOCDE (MOUTIERS) – M. Melaine MORIN (SERVON SUR VILAINE) – Mme Jocelyne GAUTIER (ST AUBIN DES LANDES) – Mme Laurence LEPESANT (ST CHRISTOPHE DES BOIS) – M. Jacques BLANCHET (ST DIDIER) – M. Antoine BORDIER (ST M'HERVE) – M. Dominique PERETTE (TORCE) – M. Cédric MAIGRET (VERGEAL) – Mme Marie-Noëlle MORFOISSE, M. Emmanuel COUVERT (VITRE) – Mme Isabelle LE CALLENNEC (Présidente de VITRE COMMUNAUTE) – M. Dominique DENIEUL (Président de PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE) – M. Luc GALLARD (Président de ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE).

Secrétaire de séance : M. Claude CAILLEAU (ARGENTRE DU PLESSIS).



COMITÉ SYNDICAL 23 JANVIER 2024

DELIBERATION N°04

(1.4: Autres types de contrats)

OBJET : DECHETERIE – Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec les éco-organismes agréés

Monsieur Mickaël LEFEUVRE, Vice-Président en charge des déchèteries, expose :

En application de l'article L. 541-10-6 du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments d'ameublement, la prévention et la gestion des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) doivent être assurée par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'éléments d'ameublement adopté par l'arrêté interministériel du 12/10/2023, publié le 18/10/2023 fixe de nouveaux objectifs de taux de collecte séparée de 45% en 2024 à 51% en 2028 (en proportion des quantités mises sur le marché), de taux de valorisation des DEA collectés séparément de 90% en 2024 à 94% en 2028 et de taux de recyclage de 51% en 2024 à 55% en 2028 pour la nouvelle période (2024-2029).

Il fixe les barèmes de soutiens pour la collecte séparée et non séparée. Ecomaison, Valdelia et Valobat ont fait acte de candidature à l'agrément.

Il est proposé aux collectivités et à leurs groupements de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets d'éléments d'ameublement collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2029 avec les éco-organismes lorsqu'ils seront agréés.

Le Contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des DEA collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des éléments d'ameublement et de la communication.

MME LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE DEMANDE AU COMITE SYNDICAL DE SE PRONONCER SUR LE CONTRAT A INTERVENIR AVEC LES ECO-ORGANISMES AGREES POUR LA COLLECTE DES DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT.

**Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,
Le COMITE SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents,**

DECIDE :

- **D'adopter le contrat tel que proposé,**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir avec les éco-organismes agréés pour la collecte des déchets d'éléments d'ameublement, ainsi que tout document s'y rapportant.**

Présents : 41
Pouvoir : 1
Nombre de votants : 42
Nombre de voix pour : 42
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

smictom
Christian STEPHAN